

# Un concept gagnant

UNE NOUVELLE CAGE DE RETENUE PLUS SÉCURITAIRE POUR LE GONFLAGE DES PNEUS DE VÉHICULES LOURDS EST ÉPROUVÉE CHEZ LES PNEUS ROBERT BERNARD.



**CI-DESSUS :** Voici tous ceux qui ont collaboré au projet. De gauche à droite, MM. Gérard Gauthier et Jocelyn Jargot, conseillers chez Auto Prévention. Viennent ensuite MM. Michel Viens, gérant de la succursale de Saint-Paul-d'Abbotsford, Jean-Louis Dion, gérant de la succursale de Chambly, Jocelyn Bernard, directeur général, Mme Jacinthe Martin, directrice des ressources humaines, et M. Pierre Beauregard, assistant-directeur général de *Les pneus Robert Bernard*. À droite, on retrouve M. Réjean Miller, inspecteur à la CSST - Estrie. Michel Gagnon, conseiller d'Auto Prévention, n'apparaît pas sur la photo. À DROITE : M. Stéphane Larose, spécialiste à la pose de pneus à la succursale de Saint-Paul-d'Abbotsford, nous montre la cage qu'il a soudée. Pour les essais, la cage était placée dans une zone dégagée de l'entrepôt de pneus, tandis que nous étions tous à l'extérieur du bâtiment. Une caméra vidéo ainsi que des pellicules de carbone nous ont permis d'évaluer le comportement de la cage lors de l'explosion d'un pneu.



»»» À la suite à un accident de travail, Auto Prévention et la CSST-Direction régionale de l'Estrie ont examiné les techniques et l'équipement utilisés pour gonfler les pneus de véhicules lourds, en s'inspirant de la réglementation américaine et des pratiques sécuritaires généralement reconnues.

En examinant les cages de retenue existantes - qui constituent un élément essentiel de la procédure sécuritaire -, nous avons constaté qu'elles présentent des problèmes majeurs :

- bien qu'elles offrent une excellente protection contre la projection des pièces d'une jante démontable, elles n'offrent cependant

aucune protection contre la projection de broches d'armature, de débris ou de poussières que l'on peut observer lorsque le pneu éclate ;

- elles ne protègent pas le travailleur du souffle dégagé lors d'une rupture éclair.

La cage développée vise donc à corriger ces lacunes. Elle a été mise à l'épreuve dans l'entreprise Les pneus Robert Bernard de Saint-Paul-d'Abbotsford, qui nous a offert sa précieuse collaboration ainsi que des conseils judicieux pour qu'elle soit pratique et facile à utiliser. L'inspecteur de la CSST au dossier, monsieur Réjean Miller, a également participé à ce projet.

Les tests effectués nous ont convaincus que nous avons en main un concept gagnant : l'explosion d'un pneu se fait dans un environnement bien contrôlé et la cage se déplace très peu.

Quelques modifications seront apportées au concept afin que la cage corresponde davantage aux dimensions des pneus. Nous devons maintenant préciser les critères d'installation dans l'atelier et mettre au point la méthode de travail sécuritaire.

Toutes ces recommandations pourront alors être transmises à l'ensemble des entreprises du Québec qui gonflent des pneus de véhicules lourds. 🇵🇸



par MICHEL GAGNON  
Conseiller en hygiène  
industrielle,  
Auto Prévention